



En application de la loi  
n° 82-213 du 2/03/1982  
le présent acte a été déposé  
à la préfecture de Nanterre  
le 17 AOÛT 2022  
et publié le 17 AOÛT 2022  
Le directeur général des services

*Zella*

**Equipements et cadre de Vie**  
**Gestion du patrimoine et de la coordination administrative**

**Décision n° 2022-204**

**Objet** : Cession d'une Kangoo Renault immatriculée CW-664-WE

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le bénéfice pour la Ville de se séparer de matériels usagés qui ne sont plus aux normes ou qui ne sont plus utilisés,

Considérant que le véhicule Renault Kangoo immatriculée CW-664-WE est amorti depuis 2020,

Considérant que ce véhicule a été vendu le 16 août 2022 à 14h10,

DECIDE la cession de ce Renault Kangoo, à un prix de vente de 1 000,00 €.

CONSTATE la sortie du matériel vendu.

Fait à Sceaux, le 17 août 2022



*Philippe Laurent*  
Philippe LAURENT